



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 16 mars 2021

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procurations : 1  
Nombre de votants : 19  
Votes pour : 19  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
22/02/2021

Délibération n° C 2021- 12

Budget Primitif de l'exercice 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Jean-Charles GROSDIDIER, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard BONNET, Jean FRANCHI, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danièle BRULEBOIS, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Franck DAVID, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Laurent PETIT.

Procuration : Monsieur Jean-François DEMARCHI à Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Alain SCHMITT.

**Membres élus à voix consultative**

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Lieutenant Hors-classe Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-Chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-41 du 7 décembre 2020 relative à l'adoption du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-03 du 28 janvier 2021 relative au débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-09 du 16 mars 2021 relative à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-10 du 16 mars 2021 relative à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-11 du 16 mars 2021 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 12 mars 2021 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

## INTRODUCTION

Le Budget Primitif doit, conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, faire l'objet d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Ainsi le présent rapport informe l'assemblée délibérante des données financières inscrites au Budget Primitif (BP) 2021.

Le projet de budget pour 2021 est la poursuite de l'affinage des prévisions suite à l'adoption du RERC le 7 décembre 2020, au Débat d'Orientations Budgétaires du 28 janvier 2021, aux arbitrages et aux derniers éléments du compte administratif provisoire de l'exercice 2020.

Sérieux, équilibré et ambitieux, le BP 2021 traduit la volonté affichée d'optimiser les dépenses tout en garantissant une couverture opérationnelle adaptée aux enjeux du territoire jurassien.

Les données du compte administratif 2020 sont à relativiser du fait de l'impact de la crise sanitaire.

Toutefois la comparaison entre le BP 2020 (construit sans l'impact) et le BP 2021 sur ces aspects-là n'est pas significative.

La confection de la section de fonctionnement reste difficile. Jusqu'ici il a fallu faire face à une évolution de dépenses plus rapide que celle des recettes. Si la prudence s'impose en matière de dépenses, malgré des besoins, des impératifs réglementaires parfois différés et le contexte de la crise sanitaire, pour la première fois les recettes progressent nettement grâce à l'effort conséquent du Département ainsi que de celui des EPCI et des communes. En outre le résultat cumulé a augmenté, la prévision de neutralisation des amortissements immobiliers diminue, ces deux éléments restant indispensables à l'équilibre de la section. Toutefois l'affectation d'un excédent de résultat en investissement ou un virement à la section d'investissement ne peut être envisagé.

Concernant la section d'investissement, l'année 2021 sera marquée par la poursuite de la construction des CIS d'ARBOIS, DU LIZON, du PLATEAU DE NOZEROY, de SAINT-AUBIN et de LORETTE. Le plan pluriannuel d'équipement triennal se poursuit et entre dans sa troisième année.

Après un niveau historiquement élevé en 2019, la section poursuit la diminution entamée en 2020 notamment avec l'achèvement de l'opération immobilière CIS du BASSIN LEDONIEN / Plateforme logistique.

**Ainsi le budget proposé s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 29 916 570 €, soit 19 372 242 € en fonctionnement et 10 544 328 € en investissement, reports inclus.**

Sa diminution globale de près de 1,67% soit - 509 616 € s'explique par une baisse de l'investissement essentiellement liée à la progression de l'achèvement du programme de construction de casernes.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							Evolution / BP2020	
CHAP	INTITULE	CA 2018	CA 2019	CA provisoire 2020	BP 2020	BP 2021	Montant	%
011	Charges à caractère général	2 770 117	2 843 332	2 894 869	2 985 381	3 059 000	73 619	2,47%
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 813 719	12 125 956	12 189 602	12 545 944	12 759 510	213 566	1,70%
65	Autres charges de gestion courante	170 774	139 211	101 589	101 055	147 130	46 075	45,59%
<b>Total gestion des services</b>		<b>14 754 611</b>	<b>15 108 499</b>	<b>15 186 060</b>	<b>15 632 380</b>	<b>15 965 640</b>	<b>333 260</b>	<b>2,13%</b>
66	Charges financières	139 813	133 507	154 040	126 595	158 250	31 655	25,00%
67	Charges exceptionnelles	4 799		-	2 000	2 000	-	0,00%
022	Dépenses imprévues				40 000	50 000	10 000	25,00%
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>14 899 223</b>	<b>15 242 006</b>	<b>15 340 099</b>	<b>15 800 975</b>	<b>16 175 890</b>	<b>374 915</b>	<b>2,37%</b>
042	Amortissement	3 015 644	3 016 566	3 117 925	3 117 929	3 196 352	78 423	2,52%
	Valeur cptble immo cédée		16 174	76 939				
023	Virement à la section d'investissement							
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 914 867</b>	<b>18 274 747</b>	<b>18 534 963</b>	<b>18 918 904</b>	<b>19 372 242</b>	<b>453 338</b>	<b>2,40%</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
70	Prod. Des services du domaine et ventes	878 389	772 100	831 203	952 100	843 900	-108 200	-11,36%
74	Contributions et participations	16 708 438	16 761 258	16 890 376	16 784 111	17 261 819	477 708	2,85%
75	Autres produits de gestion courante	4 130	4 166	4 220	3 000	4 200	1 200	40,00%
013	Atténuations de charges	36 744	27 570	38 050	33 000	28 000	5 000	-15,15%
<b>Total gestion des services</b>		<b>17 627 701</b>	<b>17 565 094</b>	<b>17 763 849</b>	<b>17 772 211</b>	<b>18 137 919</b>	<b>365 708</b>	<b>2,06%</b>
77	Produits exceptionnels	66 528	54 436	136 671	60 000	65 000	5 000	
78	Reprises sur amortissements et provision	17 976						
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>17 712 205</b>	<b>17 619 530</b>	<b>17 900 520</b>	<b>17 832 211</b>	<b>18 202 919</b>	<b>370 708</b>	<b>2,08%</b>
042	Opération d'ordre entre sections (neutralisation)		438 195	708 116	688 655	679 549	-9 105	
	différence sur réalisation négative		1 766	18 062				
002	<b>RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>398 039</b>	<b>489 774</b>	<b>91 735</b>	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 712 205</b>	<b>18 059 491</b>	<b>18 626 698</b>	<b>18 918 904</b>	<b>19 372 242</b>	<b>453 338</b>	<b>2,40%</b>
<b>SOLDE DE L'EXERCICE</b>		<b>- 202 662</b>	<b>- 215 256</b>	<b>91 735</b>				
<b>RESULTAT COMPTABLE (cumulé)</b>		<sup>(1)</sup> <b>613 294</b>	<b>398 039</b>	<b>489 774</b>				

(1) compte tenu d'une affectation en 2018 à la section d'investissement de 212 926 € d'excédent à partir du résultat comptable cumulé 2017

Sa croissance est limitée et maîtrisée à 2,40% (453 338 €) et à 2,37 % en opérations réelles (374 915 €).

## A. Les dépenses de fonctionnement

### o 011- Charges à caractère général : 3 059 000 €

BP 2020	BP+ BS+DM 2020	BP 2021	Evolution BP2021 /BP 2020	Evolution BP2021/ BP+BS+DM 2020
2 985 381	3 078 547	3 059 000	2,47%	-0,63%
			73 619	-19 547

La progression est limitée à 2,47 % (+73 619 €) ; ces charges représentent 15,82 % des dépenses de fonctionnement, (18,95 % des dépenses réelles de fonctionnement) :

- les dépenses en fluides (électricité, bois, gaz, eau, carburant...) qui s'élèvent à 795 000 €, diminuent de 3,81% (-31 500 €) : redistribution des modes de chauffage avec les nouvelles casernes ;
- les achats de fournitures de petits équipements qui s'élèvent à 318 900 €, augmentent de 42 % (+96 300 €) : pour l'essentiel en raison du retour à l'acquisition de pièces détachées de véhicules stoppée durant le déménagement de l'atelier à MONTMOROT, représentant un montant de 210 000 € (+90 000€) ;
- les dépenses d'habillement s'élèvent à 31 500 € soit + 34,04 % (+8 000 €) : reconstitution des stocks ;
- les achats de produits pharmaceutiques d'un montant de 99 500 € sont en progression de 63,92 % (+38 800 €) en raison de l'adaptation au besoin de kits de protection COVID19, enseignement tiré de l'exercice 2020 ;
- les achats d'autres matériels et fournitures augmentent de 43 700 € (+116 %) pour s'établir à 81 300 €, en raison de l'adaptation au besoin de matériel de protection (gants, masques...)
- les dépenses de locations et les charges immobilières et mobilières, d'un montant de 53 200 € diminuent de 40,89 % (- 36 800 €) en raison de la fin de location de locaux jouxtant l'ancienne caserne de Lons le Saunier ;
- la maintenance et l'entretien des biens diminuent de 8,39 % (-66 450 €) pour s'établir à 725 500 €. A contrario de l'achat de pièces détachées pour véhicules, les réparations externalisées diminuent de 40,74 % (-99 000 €). Pour la maintenance informatique l'augmentation est de 10,96 % (+28 200 €). La maintenance des autres biens augmente également de 4,55 % (+8 150 €) (Direction, bâtiments +5 000 € ; maintenance de divers matériels +3 200 €) ;
- les prévisions pour les cotisations d'assurance augmentent de 4,01 % (+ 8 500 €) et s'élèvent à 220 500 € (dommages aux biens : 21 500 ; bris de matériels : 10 000 ; véhicules :124 000 ; responsabilité : 33 000 ; risques statutaires : 32 000) ;
- les frais de formations extérieures augmentent de 21,43 % (+30 000 €) pour s'établir à 170 000 € : reprise de certaines formations ENSOSP avec hausse des tarifs et remboursement à un autre SDIS suite à une mutation ;
- les dépenses d'honoraires augmentent de 27,84 % (+ 15 700 €) pour s'établir à 72 100 € : assistance dans nos contentieux de personnel et dépistage obligatoire des opiacées pour les sapeurs-pompiers ;
- les frais de déplacement et fêtes et cérémonies s'élèvent respectivement à 87 450 € en hausse de 1,98% (+ 1 700 €), et 18 900 € en baisse de 29,21 % (-7 800 €) ;
- les frais de télécommunication diminuent de 11,56 % (- 17 000 €) pour s'établir à 141 000 € : recours à une centrale d'achat et économie liée au regroupement sur le site de MONTMOROT ;

- les remboursements à des tiers augmentent de 20,29 % (+14 000 €) pour s'établir à 83 000 € : remboursement aux employeurs de SPV avec régularisation de dossiers ;
- les autres dépenses s'élèvent à 161 150 € (140 381 € au BP 2020).

○ **012 – Charges de personnel et assimilés : 12 759 510 €**

	BP 2020	BP 2021	Evolution BP2021 /BP 2020	
			%	€
Personnels permanents	8 154 944	8 398 510	2,99%	243 566
SPV	3 371 000	3 341 000	-0,89%	- 30 000
Mesure de fidélisation et reconnaissance des anciens SPV	1 020 000	1 020 000	0,00%	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 545 944</b>	<b>12 759 510</b>	<b>1,70%</b>	<b>213 566</b>

Il est proposé que les charges de personnel progressent à un rythme de croissance contenu à + 1,70% (contre 1,99 % au DOB), correspondant à une hausse de 213 566 €. D'un montant de 12 759 510 €, celles-ci représentent 65,97% (66,38 % au BP 2020) des dépenses de la section soit 79,03 % (79,50 % au BP 2020) des dépenses réelles de fonctionnement :

- les dépenses associées à la rémunération des personnels permanents (SPP- PATS-contractuels) s'élèvent à 8 398 510 €, soit +2,99 % (+ 243 566 €) :
  - augmentation des indemnités dont indemnité de feu des SPP de 19 à 25% (222 000 €) et autres régularisations (63 000 €) ;
  - transformation de 2 à 3 équivalents temps plein (ETP) PATS en SPP (opérateurs de salle opérationnelle (OSO) au CTA/CODIS) (25 000 €) ;
  - régularisation prévision du poste de chargé de mission prospective et développement (87 000 €)
  - 1 ETP PATS contractuel afin de renforcer et sécuriser la maintenance des matériels secours à personnes (40 000 €) ;
  - GVT (avancements d'échelon, de grade et promotion interne), PPCR (73 000€, soit 0,87 % de la rémunération des personnels permanents) ;
  - régularisation prévision d'un poste de lieutenant 1<sup>ère</sup> classe (15 000 €) au service opérations;
  - Fin de la mise à disposition de l'ENSOSP de T. NIDERLENDER (-99 000 €) ;
  - Régularisations de charges (- 183 000 € dont surcotisation patronale CNRACL liée à l'intégration de l'indemnité de feu pour la retraite).
  
- la prévision des dépenses consacrées aux sapeurs-pompiers volontaires actifs (3 179 000 € au CA 2020) s'élève à 3 341 000 € et reste stable par rapport au BP 2020 (-0,89 %) : elle intègre l'augmentation nationale de l'indemnité, probable en 2021, 80 000 € sont destinés aux personnels du service de santé et de secours médical et 3 250 000 € aux autres sapeurs-pompiers volontaires, plus 11 000 € au titre de la protection sociale ; les formations restent intenses et il faut rester vigilant sur l'évolution de l'activité opérationnelle.
 

En raison de la crise sanitaire, le volume des indemnités SPV versé en 2020 a été moindre pour 4 mois, surtout en mars, et ne constitue pas une référence pour la prévision du BP.
  
- les dépenses de personnel liées aux régimes de fidélisation et de reconnaissance des SP sont inscrites à hauteur de 1 020 000 €, comme au BP 2020.
- l'adhésion versée au CNAS est d'un montant de 37 000 €.

○ **65 - Autres charges de gestion courante : 147 130 €**

Ce chapitre augmente de 45,59 % (+46 075 €), cette augmentation est due au transfert des dépenses de renouvellement de redevances de licences, de l'investissement (chapitre 20, article 2051) vers le fonctionnement (chapitre 65 article 6518) :

- redevances pour licences informatiques pour un montant de 41 000 €
- indemnités et frais des élus pour un montant de 31 500 € ;
- participation annuelle à l'entretien de l'INPT (Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions) s'élevant à 55 000 € ;
- adhésion annuelle au Syndicat Mixte COGITIS de 3 000 € ;
- subventions versées aux associations pour 16 630 € :
  - Union Départementale = 7 000 €
  - Spéléo Secours = 4 168,50 €
  - Amicale de la Direction = 3 900 €
  - Œuvre des Pupilles = 1 555 €

○ **66 - Intérêts des emprunts : 158 250 €**

BP 2020	BP+BS+DM 2020	BP 2021	Evolution de BP 2021/BP 2020	Evolution BP 2021/ BP+BS+DM 2020
126 595	158 595	158 250	25,00%	-0,22%
			31 655	- 345

La prévision des charges financières passe de 126 595 € à 158 250 € soit +25 %. Cette augmentation s'explique principalement par la première échéance annuelle du prêt relatif à l'opération immobilière CIS du BASSIN LEDONIEN / Services Logistiques.

○ **67 – Charges exceptionnelles : 2 000 €**

○ **022 -Dépenses imprévues : 50 000 €**

Les dépenses imprévues ont été portées de 40 000 à 50 000 € (soit 0,26 % du montant de la section) notamment compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire.

○ **040 -Amortissements : 3 196 352 €**

Le montant de la dotation aux amortissements est estimé à 3 196 352 €, inférieur aux prévisions du DOB (-73 648 €). Celui-ci était de 3 117 929 € en 2020, il est donc en augmentation de 2,52 % (+78 423 €). Les entrées ont notamment été impactées par l'acquisition en 2020 de matériel médical de secourisme amorti sur 5 ans et de véhicules lourds amortis sur 22 ans.

Cette dépense obligatoire devrait évoluer fortement en 2022 compte tenu de la fin de l'opération immobilière à MONTMOROT et des acquisitions de matériels et de véhicules.

## **B. Les recettes de fonctionnement**

### **o 70 - Prestations de service : 843 900 €**

Les recettes liées aux prestations de service sont inscrites en diminution de 11,36% (-108 200 €). Les principaux changements sont :

- Indisponibilité des transports sanitaires privés (ITSP) : hausse du volume de 2 100 à 3 000 interventions au vu de l'exercice 2020 ;
- Appui au SMUR : volume en diminution, estimé à 400 interventions tarifées à 325 € ;
- Réquisitions 5 000 € ;
- Le champ et les tarifs des prestations payantes ont été revus à la hausse au CASDIS du 7 décembre 2020, soit un gain estimé à 50 000 € ;
- Fin du remboursement de la rémunération de l'élève Colonel Thibaut NIDERLENDER par l'ENSOSP pour 99 000 €.

L'exploration des nouvelles pistes de recettes côté santé reste ouvert et donnera lieu le cas échéant à des inscriptions en cours d'année.

### **o 74 - Contributions et participations : 17 261 819 €**

Représentant 89,11 % des ressources de la section (88,81 % au BP 2020) soit 94,83 % des recettes réelles de fonctionnement (94,12 % au BP 2020), les recettes de ce chapitre comprennent :

- les contributions versées par les communes (265 930 €) et les EPCI (8 716 184€) pour un montant total de 8 982 114 €, en hausse de 132 741 € (+1,5%), première augmentation depuis 2011 ;
- la contribution versée par la commune d'AROMAS en 2021 et 2022 soit 10 000 € par an, pour la participation à l'intégration du corps communal au corps départemental ;
- la contribution de 8 029 548 € versée par le Département, en augmentation de 300 000 € : l'inscription d'une évolution de cette contribution dans la convention triennale Département/SDIS 2022 – 2023 – 2024, dans une perspective de 50/50, faciliterait la prospective pour les deux parties. ;
- la participation des communes au remboursement des emprunts contractés pour la construction des casernes de THERVAY, MONT-SUR-MONNET, SAINT-CLAUDE et VIRY, soit 112 788 € ;
- le remboursement en annuités par le Département, pour sa part de financement, des intérêts versés dans le cadre d'emprunts contractés pour la construction de casernes et de la Direction, pour un montant de 115 369 € ;
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée versé au titre des dépenses d'entretien éligibles des bâtiments publics, d'un montant estimé à 12 000 €.

### **o 75 - 013 - 77 Autres recettes réelles : 97 200 €**

Ces recettes sont en hausse de 1,25 % (+1 200 €). Les principaux changements sont les suivants :

- Les autres produits de gestion courante sont évalués à 4 200 € : ajustement de la redevance du CHU de BESANCON pour ANTARES ;
- les atténuations de charge sont évaluées à 28 000 € (rabais, remises et remboursements sur salaires...), en 2020 la prévision était de 33 000 € ;
- les produits exceptionnels sont évalués à 65 000 € (pénalités de retard perçues, remboursements de sinistres, annulations de mandats), en 2020 la prévision était de 60 000 € ;

### **o 042 Recette d'ordre : 679 549 € Neutralisation**

Comme en 2020, il est nécessaire de prévoir une neutralisation des amortissements des biens immobiliers, pour un montant de 679 549 € (688 655 € au BP 2020), afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le montant prévu pour 2021, représentant 95 % de la neutralisation maximale, est nécessaire malgré un résultat cumulé anticipé en augmentation à l'issue de l'exercice 2020.

Ce résultat cumulé, d'un montant de **489 774 €**, est, comme en 2020, repris intégralement en recette de la section de fonctionnement dès le BP. Il était de 565 325 € fin 2016, de 1 028 883 € fin 2017, 613 294 € fin 2018, 398 039 € à l'issue de l'exercice 2019.

Il augmente car en 2020 si comme toujours les dépenses réelles sont inférieures aux recettes réelles, les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice sont inférieures aux recettes, comme en 2017 et contrairement à 2018 et 2019. Le résultat de l'exercice est aussi lié aux opérations d'ordre (charge de l'amortissement, neutralisation et reprise du résultat cumulé). Une grande vigilance restera portée en 2021 sur la nécessité de préserver le résultat comptable cumulé, notamment par rapport à l'exécution des dépenses.

Les négociations avec l'ARS continuent sur l'indemnisation d'interventions effectuées par le SSSM au profit du SMUR depuis de nombreuses années et la signature d'un protocole technico-financier. Ceci n'est pas pris en compte dans la prévision 2021.

Si des recettes supplémentaires pérennes se dégagent, elles seraient intégrées au BS 2021.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (avec reports)								
Chap.	LIBELLE	CA 2018	CA 2019	CA provisoire 2020	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020	
							Montant	%
13	Subventions d'investissement							
16	Emprunts et dettes assimilées	482 038	481 824	481 630	481 631	641 460	159 829	33,18%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	624 807	307 091	308 744	662 245	420 217	- 242 027,87	-36,55%
204	Subventions d'équipement versées	52 320	3 000	-	226 180	351 180	125 000	55,27%
21	Immobilisations corporelles	2 286 070	2 901 988	1 795 209	3 205 121	5 278 208	2 073 087	64,68%
23	Immobilisations en cours	1 331 205	5 615 373	4 079 154	6 223 450	3 083 713	- 3 139 737	-50,45%
020	Dépenses imprévues				20 000	20 000	-	
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>4 776 440</b>	<b>9 309 276</b>	<b>6 664 737</b>	<b>10 818 627</b>	<b>9 794 778</b>	<b>- 1 023 849</b>	<b>-9,46%</b>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>		1 766	18 062				
040	<i>Neutralisation</i>		438 195	708 115	688 655	679 549	- 9 105	-1,32%
	<i>Quote-part des subventions transf</i>							
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	1 252 723	145 914	3 100 014		70 000	70 000	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 029 163</b>	<b>9 895 150</b>	<b>10 490 929</b>	<b>11 507 281</b>	<b>10 544 328</b>	<b>- 962 954</b>	<b>-8,37%</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
10	Dotations, fonds divers et réserves	611 134	818 125	1 196 422	1 200 000	1 250 000	50 000	4,17%
13	Subventions d'investissement	1 544 115	2 291 199	1 380 912	1 672 278	1 368 410	- 303 868	-18,17%
16	Emprunts et dettes assimilées		1 900 000	1 900 000	3 812 896	2 667 519	- 1 145 378	-30,04%
21	Immobilisations corporelles	5 760	1 784				-	
23	Immobilisations en cours			6 586			-	
024	Produits des cessions d'immobilisations				20 000	20 000	-	
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>2 161 009</b>	<b>5 011 109</b>	<b>4 483 920</b>	<b>6 705 174</b>	<b>5 305 929</b>	<b>- 1 399 246</b>	<b>-20,87%</b>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	3 015 644	3 029 209	3 194 864	3 117 929	3 196 352	78 423	2,52%
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	1 252 723	149 445	3 100 014		70 000	70 000	
001	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 684 178	1 972 047	287 869	17,09%
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 429 376</b>	<b>8 189 763</b>	<b>10 778 799</b>	<b>11 507 281</b>	<b>10 544 328</b>	<b>- 962 954</b>	<b>-8,37%</b>
<b>SOLDE DEL'EXERCICE</b>		<b>400 213</b>	<b>-1 705 387</b>	<b>287 870</b>				
<b>RESULTAT COMPTABLE (cumulé)</b>		<b>3 389 565</b>	<b>1 684 178</b>	<b>1 972 047</b>				

La diminution est de 8,37% (-962 954 €). Les restes à réaliser représentent 2 573 118 € (dépenses).



## A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles diminuent de 9,46% (-1 023 849 €).

Les commentaires porteront sur les 7 971 210 € (9 068 386 € en 2020) de dépenses hors restes à réaliser.

### o 20-204-21-23 Autorisations de programmes (AP): 4 265 000 € crédits paiement 2021

Cette prévision (cf Annexe 3) concerne les dépenses en frais d'études et en travaux de construction pour cinq opérations immobilières, et le renouvellement et la rationalisation du parc de véhicules. Cette AP votée en 2019 pour 3 ans, d'un montant total de 5 400 000 €, permet de la lisibilité, de la souplesse et des économies.

- AP N°18 Caserne ARBOIS = 957 000 €
- AP N°19 Caserne PLATEAU DE NOZEROY = 651 000 €
- AP N°20 Caserne LE LIZON = 651 000 €
- AP N°22 Caserne SAINT-AUBIN = 103 000 €
- AP N°23 Caserne LORETTE = 103 000 €
- AP N°21 Véhicules = 1 800 000 €

### o 20-204-21-23 Immobilisations hors programme : 2 295 200 €

Les dépenses d'investissement hors AP augmentent de 16,18 % (+319 600 €) et se détaillent comme suit :

- les dépenses en immobilisations incorporelles s'élèvent à 132 600 €, augmentant de 15,81 % (+ 18 100 €). Celles-ci sont principalement destinées à l'acquisition de licences de logiciels (116 600 €) (i-parapheur, masse salariale, prévention et prévision, PUI, sécurité informatique) ainsi qu'à des frais d'études (10 000 €) et des frais d'insertion (6 000€) (annonces marchés publics d'investissement) ;
- les dépenses de subventions d'équipement s'élèvent à 125 000 € (NexSIS) ;
- les immobilisations corporelles réalisées hors programme, qui représentent 2 037 600 €, augmentent de 12,26 % (+222 500 €). Les principales dépenses inscrites à ce chapitre sont les suivantes :
  - 40 000 € pour l'aménagement et les grosses réparations de véhicules ;
  - 203 000 € pour l'acquisition de matériels de transmission (108 000 €) et de matériels informatiques (95 000 €) ;
  - 278 000 € pour l'acquisition de matériels d'incendie et de secours et autres matériels divers soit une diminution de 2,97 % (-8 500 €);
  - 370 000 € pour l'habillement soit une évolution de 22,52% (+58 000 €) ces crédits supplémentaires sont destinés à l'acquisition de gants d'attaque ;
  - 100 500 € pour le matériel médical soit une diminution de 72,87% (-270 000 €) due à la fin de la dotation des scopes multiparamétriques ;
  - 951 100 € pour les rénovations de bâtiments (CIS et Direction) soit +124,21% (+526 900€) (dont 600 000 € pour la rénovation du système de chauffage de la Direction) ;
  - 95 000 € inscrits pour l'acquisition de matériel de bureau et de mobilier (32 000 €), et d'autres matériels d'outillage technique (63 000 €).

### o 16 Emprunts et dettes assimilées : 641 460 €

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts relatifs aux opérations immobilières, en hausse de 33,18 %. Cette augmentation s'explique principalement par la première échéance annuelle du prêt relatif à l'opération immobilière CIS du BASSIN LEDONIEN / Services Logistiques.

○ **020 Dépenses imprévues : 20 000 €**

Les dépenses imprévues de la section d'investissement doivent permettre de répondre à un besoin d'équipement urgent non inscrit initialement au budget. Le montant est le même qu'au BP 2020.

○ **040 Opérations d'ordre entre sections : 679 549 €**

Neutralisation (cf recette d'ordre en fonctionnement) d'un montant de 679 549 €.

○ **041 Opérations patrimoniales : 70 000 €**

Il s'agit de l'intégration de l'article 2031(frais d'études) pour l'opération du CIS LES COMBES à l'article 21312 (centres d'incendie et de secours).

○ **Restes à réaliser : 2 573 118 €**

Les dépenses d'investissement engagées en 2020 mais n'ayant pas été mandatées sont reportées au BP 2021 en tant que "restes à réaliser N-1". Au BP 2020 ils étaient de 2 438 896 €.

## **B. Les recettes d'investissement**

○ **10- Dotations fonds divers et réserves : 1 250 000 €**

Les recettes issues uniquement du FCTVA versé par l'État devraient augmenter de 4,20 % (+50 000 €).

○ **13- Subventions d'investissement : 1 368 410 €**

Le Département verse une subvention de 377 872 € au titre du remboursement en capital des emprunts contractés par le SDIS pour le financement des casernes cofinancées par le Département. Il versera également une subvention de 125 000 € (qui sera reversée par le SDIS à l'Agence Numérique de la Sécurité Civile en préfinancement du projet NexSIS auquel le SDIS a adhéré, cf. dépense d'investissement)

Les subventions d'équipement hors Département perçues dans le cadre des opérations d'investissement en cours sont les suivantes :

- AP N°16 Caserne RANCHOT JURA NORD = 19 400 €
- AP N°17 Caserne BASSIN LEDONIEN et Plateforme Atelier-Logistique = 161 238 €
- AP N°18 Caserne ARBOIS = 255 000 €
- AP N° 20 Caserne PLATEAU DE NOZEROY = 177 900 €
- AP N°21 Caserne LE LIZON = 252 000 €

○ **16- Emprunt : 2 667 519 €**

L'inscription de 2 667 519 € sert à équilibrer la section. Au BP 2020 elle était de 2 795 896 €, avec 1 900 000 € tirés en 2020.

○ **024 -Produits de cessions d'immobilisations : 20 000 €**

Ventes de véhicules

○ **040- Opérations d'ordre entre sections : 3 196 352 €**

Il s'agit de la dotation aux amortissements, en augmentation de 2,52 % (78 423 €) ;

Le budget primitif ne prévoit pas d'inscription d'un virement de crédits depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

○ **041- Opérations patrimoniales : 70 000 €**

Il s'agit de l'intégration de l'article 2031(frais d'études) pour l'opération du CIS LES COMBES à l'article 21312 (centres d'incendie et de secours).

La reprise du solde d'excédent cumulé (1 684 178 €) et du résultat de l'exercice (287 869 €) donne un résultat comptable de **1 972 047 €**. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses (2 573 118 €) le résultat net s'établit à - 601 071 €.

### III. CONCLUSION

La progression conséquente des recettes (Département, EPCI et communes) contribue à une meilleure santé de la section de fonctionnement. Cette progression devra être poursuivie régulièrement et équilibrée entre les financeurs, dans la perspective de financement des amortissements, d'une neutralisation des amortissements immobiliers moins élevée, voire d'une reprise des résultats cumulés au BS.

La réalisation d'un emprunt « d'équilibre » reste à l'étude, elle dépendra du taux d'exécution des dépenses. A l'avenir l'emprunt devrait être orienté sur l'acquisition de véhicules compte tenu du quasi achèvement du programme immobilier.

### IV. LES RATIOS

#### DETTE

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021
Capital restant dû au 1/1	5 655 329 €	5 173 291 €	8 491 467 €	8 491 467 €	8 009 837 €
Total recettes réelles de fonctionnement	17 712 205 €	17 619 530 €	17 900 149 €	17 832 211 €	18 202 919 €
Ratio de surendettement	0,32	0,29	0,47	0,48	0,44
Epargne brute (RRF-DRF)	2 812 982	2 377 524	2 560 223	2 031 236	2 027 029
Capacité de désendettement (en années)	2,01	2,18	3,32	4,18	3,95

#### Autres ratios

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Epargne de gestion	2 873 090	2 456 595	2 728 651	2 172 279
Epargne brute (CAF brute)	2 812 983	2 377 524	2 560 421	2 027 029
Remboursement en capital	482 038	481 824	481 630	641 460
Epargne nette	2 330 945	1 895 700	2 078 791	1 385 569
Capacité d'Autofinancement Courant	0,87	0,89	0,91	0,92
Rigidité des charges structurelles	0,72	0,73	0,74	0,74

- **Epargne de gestion** : = excédent brut d'exploitation (hors produits et charges financiers et exceptionnels)  
= recettes de gestion – dépenses de gestion  
Évalue l'équilibre financier de la gestion courante pour identifier ou anticiper un déséquilibre de la section fonctionnement.
- **Epargne brute** :  
= capacité d'autofinancement brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement  
Elle doit permettre de faire face au remboursement de la dette (capital) et de financer tout ou partie de l'investissement.

- **Epargne nette :**

= épargne brute- remboursement en capital

Elle permet d'évaluer la capacité d'une collectivité à autofinancer ses investissements

- **Capacité d'Autofinancement Courant**

= (dépenses réelles de fonctionnement+ remboursement de capital) / recettes réelles de fonctionnement

Moyenne CA 2019 SDIS catégorie C : 0,93

- **Rigidité des charges structurelles :**

= (charges du personnel + intérêts + capital) / recettes réelles de fonctionnement

permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles.

Moyenne CA 2019 SDIS catégorie C : 0,72

Les dépenses et les recettes sont équilibrées dans chaque section.

	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/BP 2020	
			%	€
FONCTIONNEMENT	18 918 904	19 372 242	2,40%	453 338
INVESTISSEMENT	11 507 281	10 544 328	-8,37%	-962 953
TOTAUX	30 426 185	29 916 570	-1,67%	-509 615

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le Budget Primitif 2021, dont la synthèse et la version normalisée sont jointes en annexes 1 et 2, accompagnées en annexe 3 du récapitulatif Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement et en annexe 4 du récapitulatif de la dette, le vote étant réputé fait par chapitre.

Le document budgétaire signé sera joint à la délibération.

DECISION N° C 2021-12 DU 16 MARS 2021

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2021 voté par chapitre.

La synthèse et la version normalisée sont jointes en annexes 1 et 2, avec en annexe 3 le récapitulatif des Autorisations de Programmes-Crédits de Paiement et en annexe 4 le récapitulatif de la dette.

Le document budgétaire signé sera joint à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le **26 MARS 2021**  
Affiché le **26 MARS 2021**  
Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
Clément PERNOT